

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-366

présenté par

M. Dive, M. Cinieri, M. Cordier, M. Nury, Mme Dalloz, M. Viala, M. Jean-Pierre Vigier,
Mme Anthoine, Mme Bazin-Malgras, Mme Louwagie, M. Viry, M. Ramadier, M. Gosselin,
M. Aubert, M. Abad, M. Bazin, M. Peltier, M. de Ganay et Mme Le Grip

ARTICLE 9

Rédiger ainsi la deuxième ligne du tableau de l'alinéa 5 :

«

2711-11 et 2711-21 : gaz naturel destiné à être utilisé comme combustible	Mégawatt/heure en pouvoir calorifique supérieur	7,17	8,11	9,06	10,01	10,95
---	---	------	------	------	-------	-------

».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à maintenir le pouvoir d'achat des ménages en évitant l'augmentation des prix du gaz naturel destiné à être utilisé comme combustible.